

CONSEIL-EXPERT FINANCIER

LES DEVOIRS DU CONSEIL-EXPERT FINANCIER

Un conseil expert financier s'engage à respecter le code de déontologie et les valeurs de l'organisation professionnelle à laquelle il adhère. Il bénéficie d'une véritable reconnaissance et s'inscrit dans une logique de notoriété, de compétence, d'indépendance et d'éthique au service des intérêts de ses clients.

Pour mener à bien sa mission et garantir la protection des investisseurs, le CIF doit respecter des règles de bonne conduite.

- Un devoir d'accompagnement et de transparence
- Fournir au client toutes les informations relatives à son activité
- Rédiger une lettre de mission
- Formaliser ses propositions d'investissement
- Conclure une convention avec les producteurs d'instruments financiers
- Disposer de moyens et de procédures adaptées
- Suivre des formations adaptées à leur activité et à leur expérience.

CONSEIL-EXPERT FINANCIER

QU'EST-CE QU'UN CONSEIL-EXPERT FINANCIER ?

L'activité du conseil et expert financier recouvre le champ des missions liées aux opérations économiques et financières réalisées par une personne morale ou une personne physique à l'attention de chefs d'entreprises ou de particuliers.

Les missions du conseil-expert financier indépendant sont multiples :

- Conseil en gestion de patrimoine,
- Conseil en rapprochement cession et transmission des entreprises,
- Valorisation d'entreprise
- Recherche de financement (projet, équipement, stock, poste client, ...)
- Etudes, assistance opérationnelle, expertise en matière financière, arbitrage, médiation,
- Diagnostic du fonds de roulement, de la structure du bilan et de la trésorerie, audit économique,
- Ingénierie et planification financière

LA FORMATION INITIALE DU CONSEIL-EXPERT FINANCIER

Un Conseil-Expert Financier est un professionnel du droit, de l'économie et de la finance, qualifiés et expérimentés.

Instaurés ou complétés par la loi de sécurité financière n°2003-706 du 1^{er} août 2003, différents statuts réglementaires ou habilitations ont été mis en place pour encadrer certains de ces métiers du Conseil et de l'expertise financière : le Conseiller en Investissement Financiers (CIF), l'Intermédiaire en Opération de Banque et en Service de Paiement (IOBSP), le Courtier en Assurance, l'Agent Immobilier, la Compétence Juridique Appropriée (CJA), le Démarchage bancaire et financier.

CONTACTS

Chambre Nationale des Conseils Experts Financiers - CNCEF
22 rue de Longchamp
75116 Paris
T : 01 56 26 06 01
contact@cncef.org

Compagnie des Conseils et Experts Financiers – CCEF
20 Rue de l'Arcade
75008 Paris
T : 01 44 94 27 70
contact@ccef.net